



# Plan d'action modèle sur les changements climatiques

*Modèle à suivre pour préparer un plan de réduction  
des gaz à effet de serre dans le cadre du programme  
Partenaires dans la protection du climat*

---

# Plan d'action modèle sur les changements climatiques : Modèle à suivre pour préparer un plan de réduction des gaz à effet de serre dans le cadre du programme Partenaires dans la protection du climat

---

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction</i> .....	3
<i>Corps du modèle</i> .....	4
<i>Sommaire</i> .....	4
Contenu suggéré .....	4
<i>Contexte</i> .....	5
Contexte local .....	5
Données démographiques .....	5
Indicateurs d'émissions .....	5
Type de municipalité .....	5
Description du programme PPC .....	5
Gaz à effet de serre et changements climatiques .....	6
<i>Inventaire, prévisions et cibles de réduction des émissions</i> .....	6
Sommaire des émissions .....	6
Coefficients d'émissions .....	7
Prévisions et comparaison des émissions .....	7
Cibles de réduction .....	7
<i>Le plan de viabilité</i> .....	7
Objectifs administratifs .....	7
Buts à long terme (<5 ans) .....	7
Buts à court terme (>5 ans) .....	8
Mesures de réduction des gaz à effet de serre .....	9
Évaluation à l'aide de mesures de rendement .....	10
Plan de mise en œuvre .....	10
Références .....	10

*Merci au Fonds d'action pour le changement climatique du gouvernement du Canada pour son généreux soutien.*

*Élaboré par Russ Haycock Hyla Environmental Services Ltd. Port Moody (Colombie-Britannique).*

*Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la :*

*Fédération canadienne des municipalités*

*24, rue Clarence, Ottawa (Ontario) K1N 5P3*

*Tél. : (613) 241-5221, poste 370 Courriel : [pcp@fcm.ca](mailto:pcp@fcm.ca)*

*ou télécharger le nombre requis à partir du site du Réseau de connaissances des collectivités viables : <http://kn.fcm.ca>*

# Introduction

Le programme *Partenaires dans la protection du climat* (PPC) est un processus cadre conçu à l'intention des gouvernements municipaux qui veulent s'engager dans des mesures de réduction des gaz à effet de serre (GES). Son objectif final est d'atteindre, dans la municipalité participante, une réduction des émissions de GES liées aux activités municipales de l'ordre de 20 p. 100 et une réduction des émissions de GES de l'ensemble de la collectivité d'au moins 6 p. 100 par rapport aux niveaux de 1990, et d'y parvenir dans les 10 ans suivant l'engagement du gouvernement municipal dans ce programme.

L'une des étapes essentielles du PPC est la mise au point d'un plan de réduction des émissions de GES, ou *plan de viabilité*. Tout plan d'action locale (Troisième étape du PPC) énonçant la démarche choisie par le gouvernement municipal constitue, par définition, un plan de viabilité.

L'élaboration du plan de viabilité peut sembler un défi de taille, mais il s'agit d'un exercice très utile, puisqu'il aidera votre gouvernement municipal à définir ses buts à court et à long terme, à concevoir ses stratégies, ses méthodes et ses programmes, et à tracer les grandes lignes d'une approche qui permettra de rallier tous les partenaires importants.

Le présent document vous guidera tout au long de l'élaboration de votre plan, en précisant les diverses données qu'il doit comporter, dont :

- le motif d'élaboration du plan, y compris la description des contraintes et des enjeux propres à votre collectivité;
- un inventaire des diverses infrastructures municipales (bâtiments, parc de véhicules, signalisation routière, etc.) ainsi que la consommation d'énergie et les GES produits;
- les buts à court et à long terme du plan;
- les objectifs du plan et les principales interventions;
- la méthode de suivi et d'évaluation du plan;
- la démarche de mise en œuvre du plan.

## Cadre du programme PPC

Par l'adoption de la *Résolution type<sup>1</sup> des Partenaires dans la protection du climat (PPC)*, le gouvernement municipal s'engage volontairement à mettre en œuvre les cinq étapes suivantes :

**Première étape :** Dresser l'inventaire – Dresser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités du gouvernement municipal et de l'ensemble de la collectivité, et établir des prévisions à cet égard.

**Deuxième étape :** Établir des cibles de réduction – Les PPC se sont fixé comme objectifs une réduction de 20 p. 100 des émissions de GES liées aux activités municipales et une réduction minimale de 6 p. 100 des émissions liées aux activités dans l'ensemble de la collectivité, dans les 10 ans qui suivent la prise de l'engagement.

**Troisième étape :** Élaborer un plan d'action locale – Élaborer un plan d'action locale faisant état de la manière dont les émissions et la consommation d'énergie seront réduites tant au sein du gouvernement municipal que dans l'ensemble de la collectivité.

**Quatrième étape :** Mettre en œuvre le Plan d'action locale – Créer des liens solides entre le gouvernement municipal et les partenaires communautaires afin de permettre le respect des engagements et de tirer le plus grand profit possible de la réduction des gaz à effet de serre.

**Cinquième étape :** Mesurer les progrès – Conserver l'appui au plan grâce à la surveillance et à la vérification des réductions de GES, et à la présentation de rapports sur l'état des progrès.

La *brochure du programme PPC<sup>2</sup>* et les *fiches de renseignements du programme PPC<sup>3</sup>* présentent de l'information générale sur le programme et ses différentes étapes.

Les municipalités sont libres de réaliser les étapes dans l'ordre de leur choix. Néanmoins, la Première étape et la Deuxième étape sont généralement accomplies avant d'élaborer le plan de réduction des émissions de GES (Troisième étape). Pour faciliter l'exécution de la Troisième étape, la FCM offre plusieurs outils et ressources :

- Le document *Participation des citoyens et engagement des collectivités à l'élaboration : 2003<sup>4</sup>*, décrit l'expérience de huit régions municipales qui ont élaboré un plan de réduction des émissions de GES;
- Des exemples de plans de réduction des émissions de GES;
- Le document *Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités municipales : analyse de rentabilité<sup>5</sup>* présente des preuves convaincantes des retombées mutuellement bénéfiques des mesures de protection du climat sur l'économie, l'environnement et la société, et passe en revue les étapes de planification requises.

Le document suivant donne des indications sur les éléments qui doivent être réunis pour avoir droit au crédit accordé par la FCM à la suite de la Troisième étape.

<sup>1</sup> [http://kn.fcm.ca/ev.php?URL\\_ID=2818&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201&creload=1067520434](http://kn.fcm.ca/ev.php?URL_ID=2818&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&creload=1067520434)

<sup>2</sup> [http://kn.fcm.ca/ev.php?URL\\_ID=4687&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201&creload=1067520499](http://kn.fcm.ca/ev.php?URL_ID=4687&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&creload=1067520499)

<sup>3</sup> [http://kn.fcm.ca/ev.php?URL\\_ID=2811&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201&creload=1067520542](http://kn.fcm.ca/ev.php?URL_ID=2811&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&creload=1067520542)

<sup>4</sup> [http://kn.fcm.ca/ev.php?URL\\_ID=4183&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201&creload=1070890467](http://kn.fcm.ca/ev.php?URL_ID=4183&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&creload=1070890467)

<sup>5</sup> [http://kn.fcm.ca/ev.php?URL\\_ID=4670&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201&creload=1067520760](http://kn.fcm.ca/ev.php?URL_ID=4670&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&creload=1067520760)

## Corps du modèle

Le guide stipule les éléments obligatoires pour l'obtention du crédit de la Troisième étape. *Ces éléments sont indiqués par deux astérisques*. Les autres éléments sont présentés à titre de suggestions seulement et correspondent à une structure générale de rapport. Il n'est nullement nécessaire que la municipalité suive ce modèle à la lettre. À elle d'élaborer son plan à sa guise, au gré de sa créativité et en lui conférant toute la souplesse voulue, en gardant à l'esprit qu'elle doit traiter des éléments obligatoires.

**Titre :** Le titre doit faire mention de la réduction des GES. Il est recommandé d'ajouter un sous-titre faisant aussi mention du programme PPC.

**Création du renvoi :**

Créez un renvoi pour votre document en stipulant le titre, le nom du comité responsable, l'appellation officielle complète de votre gouvernement municipal et l'année. Votre plan permettra d'enrichir la collection croissante d'exemples de plans glanés un peu partout au pays. Lorsqu'ils concevront un tel plan à leur tour, d'autres gouvernements municipaux seront très intéressés de consulter le vôtre et d'y faire référence dans leur propre plan.

**Membres de l'équipe de travail :** Si le plan a été conçu par un comité ou une équipe interservices, indiquez les noms et les affiliations des participants. Indiquez également le nom de l'auteur principal afin que les lecteurs sachent avec qui communiquer le cas échéant.

**Collaborateurs :** Il est toujours bon de mentionner le nom des collaborateurs. Il n'est pas nécessaire de mentionner le nom des membres de l'équipe de travail, car il va de soi qu'ils ont collaboré au document. Les collaborateurs s'entendent ici des personnes qui ont collaboré au document sans faire partie de l'équipe de travail et de celles qui ont fait des efforts particuliers et qu'il convient de remercier.

**Table des matières :** La table des matières devrait regrouper les titres des principales rubriques.

D'autres documents comme les plans de quartier, les plans directeurs officiels et les plans communautaires énergétiques peuvent renfermer les données que doit comporter un plan de réduction des émissions de GES, mais ce n'est pas toujours le cas. Le personnel de la FCM peut examiner de tels plans aux fins du crédit de la Troisième étape si un gouvernement municipal lui en fait la demande.

## Guide modèle

### Sommaire

\*\*Le Sommaire (généralement d'une page ou deux) présente les grandes lignes du document. Il faut l'inclure afin de faciliter la diffusion de l'information parmi la collectivité, la transmission à d'autres municipalités et l'affichage sur le *Réseau de connaissances des collectivités viables*<sup>6</sup>. Les plans sont fournis en version intégrale aux gouvernements municipaux sur demande seulement, mais il est possible que la FCM décide de distribuer les sommaires des plans d'un échantillon de municipalités de divers types dans des boîtes à outils futures du PPC.

### Contenu suggéré

---

- tour d'horizon des buts globaux du PPC et des objectifs du programme (p.ex. réduire les émissions de GES et les cinq étapes du processus cadre), de même que des objectifs stratégiques de la municipalité comprenant les cibles de réduction des émissions de GES;
- illustration et description des émissions par secteur et par source tant pour les activités municipales que pour l'ensemble de la collectivité, et explication des modifications substantielles survenues dans l'inventaire au fil de plusieurs années;
- énoncé des prévisions d'émissions, des cibles de réduction des émissions fixées ou envisagées par le gouvernement municipal et brève description des raisons justifiant ces cibles, le cas échéant;
- résumé des principales mesures quantitatives et qualitatives à mettre en œuvre pour atteindre les cibles de réduction établies, y compris le(s) programme(s) d'éducation et de sensibilisation qui seront déployés dans la collectivité.

---

<sup>6</sup> <http://kn.fcm.ca>

## Contexte

### Contexte local

Décrivez l'emplacement de la municipalité. La topographie est un élément important du plan, parce qu'elle permet d'illustrer les contraintes ou les défis auxquels sont soumis la structure et les possibilités de croissance de la collectivité. Les limites municipales, les terrains sous-développés et le taux d'aménagement sur terrains intercalaires définissent généralement le potentiel de croissance, mais une croissance rapide dans une région environnante peut aussi influencer sur le plan. Par exemple, une municipalité bordée par des montagnes ou des cours d'eau peut être limitée dans sa croissance. Une municipalité dont une bonne partie du territoire est formée de terres publiques qui seront bientôt mises en valeur peut avoir des possibilités de croissance surtout à court terme (p. ex. cinq à 25 ans), tandis qu'une autre comportant une bonne réserve de terres agricoles peut envisager une croissance beaucoup plus à long terme (p. ex. 25 à 50 ans). Une carte situant la municipalité dans les frontières politiques provinciales et locales est le meilleur moyen pour illustrer cet aspect.

### Données démographiques

Décrivez le profil de la municipalité et de la collectivité et indiquez d'autres données démographiques utiles pour faire ressortir la portée du plan. Fournissez autant de données que possible parmi celles énumérées ci-dessous :

- population et taux de croissance. Les taux de croissance sont utiles pour établir les prévisions d'émissions et déterminer la priorité des processus de planification à long terme ayant un lien direct avec la réduction des émissions;
- l'étendue (en hectares) du territoire municipal. Ces données, combinées aux données sur la population, peuvent permettre de calculer la densité;
- le nombre d'employés municipaux.

### Indicateurs d'émissions

Indiquez le nombre de bâtiments municipaux, de véhicules du parc municipal; le nombre et la surface de bâtisses résidentielles et de bâtisses commerciales et industrielles. Un ou plusieurs tableaux peuvent vous permettre de bien présenter cet inventaire.

#### Exemple

Inventaire des indicateurs d'émissions		
	Nombre	Surface totale ou kilométrage total (selon le cas)
Bâtiments municipaux	5	
Nombre de véhicules dans le parc municipal	20	
Logements	20,000	
Bâtiments commerciaux	500	
Bâtiments industriels	25	

## Type de municipalité

Rédigez un énoncé général décrivant le type de municipalité. Ce renseignement de base peut permettre d'étayer les résultats de l'inventaire des émissions de GES et justifier le choix des mesures de réduction entreprises.

Par exemple, une municipalité rurale située aux abords d'un centre urbain densément peuplé peut être décrite comme une « collectivité dortoir » et son inventaire d'émissions peut indiquer que celles-ci sont produites dans une grande proportion par les allers-retours avec le grand centre voisin. L'accent du plan, dans un tel cas, serait mis sur le transport collectif.

Par ailleurs, l'inventaire n'est pas toujours indicatif de la nature de la collectivité. Par exemple, si la plupart des émissions sont produites par le secteur industriel, cela ne veut pas dire nécessairement que la municipalité compte un secteur industriel important. Ces émissions peuvent être produites par un petit nombre de grosses usines ou même par une seule. De plus, même si les émissions sont concentrées dans un seul secteur, il est possible que la collectivité n'ait qu'une influence indirecte sur ce secteur et, donc, que le plan de réduction des émissions se résume à une saine gestion, à des programmes d'éducation et de sensibilisation et à la liaison avec l'organisme gouvernemental responsable de la réglementation de ce secteur.

Des graphiques et d'autres illustrations sur le type de collectivité peuvent être ajoutés dans des encadrés.

### Description du programme PPC

Faites référence à la brochure et aux fiches de renseignements du PPC (voir notes 2 et 3) et allez sur le site du Réseau de connaissances des collectivités viables (<http://kn.fcm.ca>) pour obtenir des renseignements à jour. Présentez de façon distincte l'inventaire des émissions liées aux activités municipales et l'inventaire des émissions produites par l'ensemble de la collectivité. Précisez que les gouvernements municipaux sont encouragés à établir un plan visant leurs propres activités avant d'en élaborer un pour l'ensemble de la collectivité.

Il serait aussi utile d'indiquer le nombre de gouvernements municipaux participant au programme PPC, parce que cela montre que votre municipalité n'agit pas seule et qu'un réseau de soutien du programme PPC existe dans l'ensemble du pays. Pour trouver cette information, consultez le *Rapport annuel du PPC*<sup>7</sup> ou les données sur les participants affichées sur le Réseau de connaissances des collectivités viables.

Retracez le cheminement suivi par votre collectivité dans sa participation au programme PPC. Précisez quand votre conseil municipal a adopté la résolution type d'engagement envers le programme PPC (une résolution du conseil est exigée pour participer) et décrivez la participation de votre conseil et du personnel municipal dans les efforts à l'échelle locale, régionale, provinciale et nationale. Énumérez tous les autres comités municipaux qui ont collaboré aux enjeux liés aux émissions de GES et aux changements climatiques.

<sup>7</sup> [http://kn.fcm.ca/ev.php?URL\\_ID=4669&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201&reload=1059406347](http://kn.fcm.ca/ev.php?URL_ID=4669&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1059406347)

## Gaz à effet de serre et changements climatiques

Les arguments pour ou contre le lien entre les émissions de GES et les changements climatiques sont à éviter parce que les avantages de la réduction des émissions sont déjà suffisamment étayés (voir *Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités municipales : analyse de rentabilité*<sup>8</sup>).

Décrivez les conséquences des gaz à effet de serre. Par exemple,

*Les gaz à effet de serre sont essentiels à la vie. Dans la nature, les gaz à effet de serre (GES) tels la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux emprisonnent l'énergie thermique du soleil reflétée à la surface de la terre. Ainsi emprisonnée, l'énergie solaire réchauffe la surface de la terre et la garde ainsi à une température plus élevée qu'elle n'atteindrait autrement. Bien qu'il existe de nombreuses sources naturelles de gaz à effet de serre, les activités humaines contribuent à hausser les concentrations de GES dans l'atmosphère et, donc, à intensifier l'effet de serre.*

*C'est cette intensification de l'effet de serre naturel qui produit une augmentation anormale des températures sur la planète et modifie les précipitations, la configuration des vents et la circulation océanique. Ces perturbations provoquent des changements dans le climat des diverses régions du monde et, par le fait même, dans leurs écosystèmes.*

Lancez une recherche sur Internet avec les mots clés « climat + changements + science » pour trouver des renseignements sur l'état actuel des connaissances scientifiques dans le domaine des changements climatiques. Prenez soin de toujours mentionner la source et le renvoi pour chacun des renseignements reproduits dans votre document. Indiquez ces renvois dans des notes de bas de page ou regroupez-les dans une section distincte à la fin.

Utilisez les points suivants pour situer les initiatives en matière de changements climatiques dans le contexte international :

- Le Canada a signé la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 1992, au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro<sup>9</sup>;
- Le Conseil international pour les initiatives écologiques communales (ICLEI) a formé le Programme des villes pour la protection du climat (VPP) en 1993. Plus de 400 villes<sup>10</sup> des diverses régions du monde participent à ce programme;

Municipalité (activités municipales)	Année de base (1994) Émissions (en tonnes)	Collectivité	Année de base (1994) Émissions (en tonnes)
Bâtiments municipaux		Bâtiments résidentiels	
Parc de véhicules		Bâtiments commerciaux	
Éclairage public/Signalisation routière		Bâtiments industriels	
Eaux usées/ Eau		Transports	
Déchets solides		Déchets solides	

- Le Canada a signé le protocole de Kyoto en 1998 en même temps que 159 autres pays (réduction de 6 p. 100 par rapport aux niveaux de 1990);
- La Fédération canadienne des municipalités a créé le « Club de 20 % » en 1995;
- Le programme VPP de l'ICLEI et le Club des 20 % de la FCM ont été fusionnés en 1998 afin de former le programme Partenaires dans la protection du climat. Le programme PPC compte quelque 110 municipalités participantes dans l'ensemble du Canada (représentant environ 50 p. 100 de la population canadienne);
- Le gouvernement du Canada a ratifié le protocole de Kyoto en décembre 2002<sup>11</sup>, engageant ainsi le Canada à réduire ses émissions de GES à 6 p. 100 de moins que les niveaux de 1990, d'ici à 2012.

Pour connaître les plus récentes activités du Canada, allez sur les sites [www.ec.gc.ca](http://www.ec.gc.ca) (mot clé de recherche « Kyoto ») ou [www.climatechange.gc.ca](http://www.climatechange.gc.ca)

## Inventaire, prévisions et cibles de réduction des émissions

Vous devez fournir un résumé des émissions municipales. Si vous avez élaboré un rapport distinct détaillant l'inventaire des émissions à la Première étape, annexe-le intégralement ou annexe-en le sommaire à votre plan.

### Sommaire des émissions

\*\*Résumez, sous forme de tableau, les émissions liées aux activités municipales et les émissions de l'ensemble de la collectivité durant l'année de base et les autres années d'inventaire, le cas échéant, en les répartissant selon les divers secteurs respectifs des activités municipales et de la collectivité. Il peut être utile d'inclure la consommation d'énergie si les coefficients d'émissions liées à l'énergie électrique ont changé (voir **Coefficients d'émissions** ci-dessous).

### Exemple

<sup>8</sup> Référez-vous au numéro 5.

<sup>9</sup> <http://unfccc.int/resource/ccsites/senegal/fact/fs209.htm>

<sup>10</sup> <http://www3.iclei.org/member.htm>

<sup>11</sup> [http://climatechange.gc.ca/english/whats\\_new/20021217.htm](http://climatechange.gc.ca/english/whats_new/20021217.htm)

## Coefficients d'émissions

\*\*Intégrez les coefficients d'émissions dans le corps du texte ou annexe-les au plan. La quantité d'énergie (gaz naturel et électricité) et les types de carburants et combustibles (essence, diesel, gaz naturel, gaz propane, etc.) consommés dans la municipalité servent à calculer les émissions de GES aux fins de l'inventaire. Si une modification dans les coefficients d'émissions liés à l'énergie électrique a fait monter ou baisser l'inventaire des émissions sans qu'il y ait eu variation de la consommation énergétique réelle (ou des émissions directes), indiquez-le dans le document. La consommation d'énergie peut fournir une approximation pour les cibles de réductions.

Dans la plupart des provinces, les coefficients d'émissions d'électricité changent avec le temps, entraînant une modification sensible de l'inventaire des émissions sans qu'il y ait eu une modification équivalente de la consommation énergétique. Les coefficients changent au fil du temps selon les types de combustibles employés pour produire l'électricité. Dans certaines provinces, l'électricité provient dans une très large mesure de centrales hydroélectriques qui ne consomment pas de combustibles fossiles. Dans d'autres provinces cependant, une partie de l'électricité totale produite par les services d'électricité peut provenir de centrales électriques au gaz naturel ou au charbon.

### Exemple

Municipalité (activités municipales)	Types de combustible/carburant	Quantité consommée (par type de carburant/combustible)
Bâtiments municipaux	Gaz naturel	
	Électricité	
Parc de véhicules	Diesel	
	Essence	
Éclairage public/Signalisation routière	Électricité	
Eaux usées/Eau	Électricité	

## Prévisions et comparaison des émissions

\*\*Sur un tableau ou un graphique, reproduisez les projections d'émissions liées aux activités municipales et les émissions de l'ensemble de la collectivité pour les 10 ans suivant l'année de l'engagement du gouvernement municipal dans le programme PPC. Décrivez brièvement la méthode employée pour établir les projections. Indiquez l'année de base et les autres années d'inventaire, le cas échéant, et calculez le pourcentage de changement pour chaque secteur d'activité municipale ou de la collectivité. Pour chacun de ces secteurs, expliquez les hausses ou les baisses d'émissions entre deux années comparatives en décrivant les modifications qui se sont produites. Mentionnez les mesures entreprises jusqu'à ce jour pour réduire les émissions.

### Exemple

Émissions totales de la municipalité (activités municipales)			
Année de base	Émissions de GES (tonnes eCO <sub>2</sub> )	Année de prévision	Émissions de GES (tonnes eCO <sub>2</sub> )
1995		2005	
Émissions totales de la collectivité			
Année de base	Émissions de GES (tonnes eCO <sub>2</sub> )	Année de prévision	Émissions de GES (tonnes eCO <sub>2</sub> )
1995		2005	

## Cibles de réduction

\*\*Intégrez l'énoncé des cibles de réduction des émissions de GES adopté par le conseil municipal. Le rapport du conseil approuvant les cibles peut être inclus en annexe. Si les cibles n'ont pas encore été fixées, mentionnez les cibles proposées ou les cibles envisagées qui ont reçu l'appui du conseil.

## Le plan de viabilité

\*\*L'objectif à long terme du PPC est de réduire les émissions de GES dans la proportion ciblée et approuvée par le conseil municipal. Les gouvernements municipaux élaborent et proposent des objectifs administratifs et des buts à court et à long terme.

## Objectifs administratifs

Les objectifs administratifs proposent des modifications à la structure municipale propres à faciliter l'atteinte de l'objectif global du programme PPC. Ils définissent des mesures internes au gouvernement municipal qui doivent être soumises au directeur général municipal ou à un autre membre de la haute direction en vue de l'approbation du conseil. Il peut s'agir, par exemple,

1. d'obtenir des fonds pour engager un agent de l'énergie chargé de la coordination des mesures éconergétiques;
2. de former un comité du conseil pour surveiller la mise en œuvre du plan.

## Buts à long terme (<5 ans)

\*\*Les buts à long terme sont des exposés d'intention décrivant des modifications aux façons de faire du gouvernement municipal qui auront une incidence positive sur les émissions de GES. Les buts à long terme ci-dessous décrivent des mesures qui auront des effets à long terme sur la réduction des émissions de GES :

- élaborer une politique d'approvisionnement verte;
- mettre à jour le plan directeur officiel pour intégrer des dispositions sur l'efficacité énergétique;
- inclure des normes d'efficacité énergétique dans les plans sectoriels;
- élaborer divers règlements pour réduire les émissions.

## Buts à court terme (>5 ans)

\*\*Les buts à court terme sont des mesures qualitatives et quantitatives de réduction des émissions de GES axées spécifiquement sur des secteurs des activités municipalités ou de l'ensemble de la collectivité. Le tableau ci-dessous énonce un exemple d'une mesure qualitative et quantitative pour chaque secteur des activités municipales ou des activités de la collectivité. Énumérez les mesures qualitatives et quantitatives de façon distincte.

	Mesures	
Municipalité (activités municipales)	Quantitatives (fixez des cibles si possible)	Qualitatives
Bâtiments municipaux	Apporter des améliorations poussées aux bâtiments municipaux pour rehausser l'efficacité des ressources, selon le Guide d'amélioration éconergétique des bâtiments municipaux de la FCM	Favoriser les lotissements mixtes et à forte densité, les méthodes d'aménagement paysager sensibles à la consommation énergétique, les bâtiments à énergie solaire passive, etc.
Parc de véhicules	Réduire le kilométrage des véhicules de 10 p. 100 par année	Adopter une politique interdisant les moteurs tournant au ralenti
Éclairage public /Signalisation routière	Remplacer tous les feux de circulation rouges/verts par des DEL	Adopter des mesures réglementaires pour imposer un éclairage éconergétique dans les nouveaux lotissements
Eaux usées et eau	Optimiser les moteurs et pompes de traitement des eaux usées	l'égard de la conservation de l'eau
Déchets solides	Lancer un programme élargi de réduction des déchets	Organiser un programme-défi interservices de réduction des déchets et lancer une stratégie en vue d'un programme élargi de réduction des déchets
Collectivité	Quantitatives (fixez des cibles si possible)	Qualitatives
Résidentiel	Installer de nouvelles fenêtres éconergétiques au moment du remplacement des anciennes	Imposer l'installation de dispositifs éconergétiques et à faible débit d'eau dans les bâtiments nouveaux et rénovés
Commercial	Entreprendre des améliorations éconergétiques rentables dans les bâtiments (p. ex. chauffage et climatisation de l'espace, matériel de bureau et matériels informatiques, systèmes de gestion de l'énergie, systèmes d'éclairage améliorés, enveloppes de bâtiments)	Établir des taux minimums de rendement énergétique pour tous les nouveaux bâtiments commerciaux (p. ex. par la participation au Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux)  Envisager l'établissement de plans d'énergie communautaire
Industriel	Rehausser l'efficacité des usines	Dans les secteurs industriels, installer à l'avance les infrastructures de récupération de la chaleur perdue et d'énergie communautaire
Transports	Instaurer des mesures de réduction des déplacements (p. ex. programmes de covoiturage et de fourgonnettes, programme de réduction des déplacements d'employés)	Élaborer une stratégie de gestion de la demande de transport (p. ex. par une réduction des allers-retours pour le travail, l'amélioration des mouvements de marchandises, la réduction des déplacements pour l'école et la réduction des déplacements non liés au travail)
Déchets	Utiliser avantageusement les gaz d'enfouissement	Mettre en œuvre un programme de sensibilisation publique sur la réduction des déchets

## Mesures de réduction des gaz à effet de serre

\*\*Présentez la liste des mesures de réduction dans les divers secteurs d'activités municipales et de la collectivité, en séparant les mesures quantitatives des mesures qualitatives. Répartissez-les comme suit :

- mesures achevées, avec les résultats mesurables en matière de réduction des émissions;
- mesures en cours, avec les résultats prévus en matière de réduction des émissions;
- mesures à venir n'ayant pas encore reçu les appuis ou les crédits nécessaires;
- mesures devant être proposées dans un proche avenir moyennant l'accès à la technologie appropriée.

### Exemple:

Priorité	Objectif(s)	Démarche / Stratégie	Étapes précises	Réduction prévue (indiquez les cibles qualitatives)
Construire une nouvelle usine de traitement des eaux usées	Réduire la consommation d'énergie  Améliorer la qualité de l'eau  Utiliser avantageusement la chaleur perdue	Analyse des meilleures pratiques d'autres municipalités par les responsables des eaux usées	Implanter un système d'acquisition de données  Installer la technologie de désinfection UV  Examiner la possibilité d'utiliser la chaleur perdue dans un système de cogénération	Réduction de la consommation de chlore  Réduction des chloramines dans l'eau réceptrice  Réduction de consommation d'énergie prévue : 15 p. 100

Outre cette liste de mesures, il est aussi utile d'inclure une analyse des possibilités, le cas échéant, des réductions de contaminant(s) de l'air.

Décrivez les possibilités de réductions et les raisons motivant ces possibilités, de même que la démarche recommandée pour obtenir ces réductions.

\*\*Indiquez les priorités de votre gouvernement municipal relatives aux infrastructures. Votre municipalité pourrait avoir besoin d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées, par exemple. Énoncez l'objectif ou les objectifs pour chacune des priorités. Décrivez les grandes lignes de la démarche ou de la stratégie choisie. Par exemple, votre municipalité peut inclure le pourcentage de nouveaux achats d'énergie verte qu'elle s'est fixée, ses politiques sur l'approvisionnement en équipements, etc. Enfin, mentionnez les étapes précises à mettre en œuvre et les réductions prévues.

## Évaluation à l'aide de mesures de rendement

---

\*\* Le gouvernement municipal sera en mesure d'évaluer ses progrès en assurant le suivi des mesures de rendement suivantes :

- effectuer des inventaires périodiques des émissions, en guise de système de contrôle;
- objectifs administratifs, y compris les ressources de mise en œuvre;
- politiques adoptées par la municipalité (approvisionnement vert; intégration de l'évaluation des bâtiments verts non résidentiels du programme LEED [Leadership in Energy and Environmental Design]);

## Plan de mise en œuvre

---

\*\*Le plan de mise en œuvre doit inclure ces éléments, ainsi que d'autres éléments décrivant les obstacles, les programmes, les outils financiers et les autres étapes requises :

- liste des obstacles à la mise en œuvre et démarches suggérées pour les éliminer;
- mention indiquant si les *Fonds municipaux verts*<sup>12</sup> ont été employés pour assurer la mise en œuvre de l'une ou de plusieurs des mesures énumérées, et mention indiquant que le plan est un outil pour cerner des projets;
- mention d'autres programmes gouvernementaux et des leviers politiques qui peuvent aider le gouvernement municipal à mettre de l'avant ses mesures;
- prochaines étapes.

## Références

---

Énumérez les renvois aux documents, aux politiques, aux règlements, aux données ou à toute autre information incorporée dans le plan municipal de viabilité.

---

<sup>12</sup> [http://kn.fcm.ca/ev.php?URL\\_ID=2825&cURL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201&reload=1067611687](http://kn.fcm.ca/ev.php?URL_ID=2825&cURL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1067611687). Les Fonds municipaux verts peuvent fournir les fonds nécessaires à l'élaboration de plans novateurs et intégrés, tels que les plans de réduction des gaz à effet de serre, les plans de collectivités viables ou les plans de réaménagement de sites urbains contaminés.